

Date de la convocation : 15/09/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 42-2026

Séance du 23 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Présents 9

Absents

Représentés 2

Pour : 9

Contre 2

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Six le Vingt Trois Septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Jean Philippe MORESMAU, Maire,

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, DUGLOU M,
CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H,
Absents excusés : SIEGEL R procuration à FONZES O,
ROCCO C procuration à MOREAU H,
Secrétaire de séance : JAUDON L

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal
de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT -**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives aux emplois territoriaux et à la titularisation des agents ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint territoriaux du patrimoine,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet est occupé par un agent contractuel. Au vu des différentes périodes d'emplois occupés par cet agent, il est proposé sa titularisation. La fiche de poste définissant les différentes tâches est jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier le tableau des effectifs afin de prévoir l'emploi correspondant au grade d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 01/11/2026 ;

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte de modifier le tableau des effectifs tels que mentionnés ci-dessous

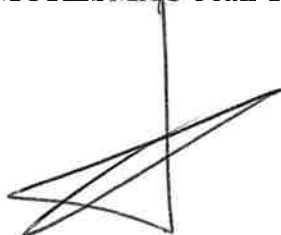
Le tableau des effectifs de la commune de ST-GUILHEM-LE-DT se compose comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Occupé par un titulaire	Occupé par un Contractuel en CDD
Cat B : Rédacteur territorial principal 1ere classe	1 poste TC	
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 Poste TC	
Cat C : Adjoint Administratif principal 2eme classe	1 poste TC	
FILIERE CULTURELLE		
Cat c : Adjoint territorial du patrimoine	1 poste TC	
FILIERE TECHNIQUE		
Cat C : agent de maitrise	1 poste TC	
Cat C : adjoint technique principal 2eme classe	1 poste TC	
Cat C : Adjoint Technique	1 poste TC	1 poste TC
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Cat B : Chef de Police Municipale Principal 2eme classe	1 poste TC	

Un arrêté municipal sera signé avec l'agent concerné précisant les conditions de nomination en tant que Adjoint territorial du patrimoine stagiaire pour une durée de 1 an (pouvant être reconduit pour une année supplémentaire). L'arrêté précisera également les conditions de rémunération (indice) ainsi que l'obligation à réaliser la formation d'intégration .

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
MORESMAU Jean-Philippe



Le/La secrétaire de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le